

Annexe 7 : Rédaction du lot CAC

Les travaux du RAP 2012 relatifs à l'analyse des coûts sont encadrés, comme pour les exercices précédents, par un calendrier précis.

Le contenu opérationnel de la démarche fait dorénavant l'objet d'un développement hors circulaire. A cet égard, les équipes ministérielles se référeront utilement, d'une part, au **guide opérationnel d'élaboration de l'analyse des coûts ; d'autre part au guide de construction des coûts directs actualisé annuellement par la DGFIP**. Ces deux outils sont disponibles sur le site de la performance publique¹.

Au RAP 2012, Farandole reste l'outil de saisie de la CAC. Le déploiement du module CAC de Chorus ne concerne pour les RAP 2012 que deux ministères « pilotes » avec le concours de la DGFIP et des SCBCM-DCM concernés. L'accompagnement d'une équipe DB/AIFE sera assuré tout au long des travaux.

I. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le respect de jalons intermédiaires d'exécution conditionne la livraison des travaux dans les délais fixés au 25 mars 2013.

La procédure a par ailleurs fait l'objet de certaines simplifications.

1- Jalons intermédiaires

*Actualisation des schémas des déversements : **vendredi 22 février 2013***

Au RAP 2012, le schéma reflète la structure « ministère - mission – programme - actions » correspondant à la LFI 2012. **Les libellés ministériels sont actualisés à date.**

Ce schéma tient compte des déversements correspondants aux dépenses exécutées sur des crédits de paiement ayant fait l'objet de **transferts de crédits en gestion considérés en CAC** (« décrets de transferts »).

Il est produit dans le **respect de la nouvelle charte graphique** (appliquée au PLF 2013). Enfin, **les modifications et l'intégration du nouveau schéma dans Farandole demeurent à la charge de l'équipe ministérielle.**

¹ Liens :

Guide opérationnel : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/performance/approfondir/CAC/2MPAP-2012guideOpCACDEF-082012.pdf>

Guide de construction des coûts directs :

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/fileadmin/medias/documents/performance/approfondir/CAC/GUIDECOUTSDIRECTS__V5bis__fevrier_2012.pdf

Construction des coûts directs : lundi 4 au vendredi 8 mars 2013

Les données comptables (charges) doivent être imputées par programme et action afin d'être intégrées dans les coûts directs.

Les CBCM (DCM) sont les seuls acteurs habilités à recueillir et valider les données constitutives des coûts directs, afin de les transmettre aux équipes ministérielles chargées du calcul des coûts complets. Leur rôle est de **s'assurer que les charges constatées dans le compte général de l'État pour 2012, retenues dans le calcul des coûts complets, ont fait l'objet d'un rattachement correct à l'exercice et sont imputées en programme et action.**

Il appartient aux CBCM (DCM) et aux ministères de déterminer conjointement le format (niveau de comptes PCE, catégories de charges) des données comptables.

Traitement des « déversements » extérieurs : lundi 11 mars 2013

- **Traitement des programmes 309 et 333**

Le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » regroupe depuis le PLF 2009 les crédits d'entretien lourd du propriétaire.

Construit budgétairement à partir de la contribution des ministères, son analyse des coûts a été bâtie en prévision sur le principe d'un déversement vers les ministères à hauteur de leur contribution, à charge de ces derniers d'opérer la ventilation finale sur leurs actions de politique publique.

Au RAP 2012, le P309 adopte le principe d'une CAC « améliorée » rompant avec la CAC « simplifiée » antérieurement mise en oeuvre. Dorénavant, les ministères bénéficiaires seront sollicités par *France Domaine* sur la base des montants des dépenses exécutées et constatées dans CHORUS. Cet échange sera assorti d'une communication des analyses et de la méthodologie retenue en amont des résultats.

Le programme 333 « Fonctionnement des DDI et dépenses immobilières de services déconcentrés » créé en rattachement à la mission « Direction de l'action du gouvernement » et inscrit dans le périmètre ministériel des services du Premier Ministre, mutualise depuis le PLF 2011, une partie des moyens de fonctionnement de nouveaux échelons territoriaux.

Construit budgétairement à partir des contributions ministérielles en provenance pour l'essentiel d'une douzaine de programmes support, il dessert un nombre plus important de programmes de politique publique.

Son traitement en analyse des coûts, comme tout programme de soutien, permet de préciser la contribution aux différentes politiques publiques exécutées par les directions départementales interministérielles.

A l'instar du PGM 309, l'objectif d'une CAC « améliorée » est retenu pour le programme 333 au RAP 2012. Reposant également sur le principe, énoncé plus haut, d'une application de règles de répartition définies par le programme 333, la méthode s'appuie sur une clé de ventilation en ETPT. Les SPM communiqueront également les montants et éléments méthodologiques mis en oeuvre, aux ministères bénéficiaires de la mutualisation.

- **Prise en charge des décrets de transfert**

Les dépenses sur décrets de transfert à considérer en CAC font l'objet d'accords entre ministères partenaires. A cet effet, la liste exhaustive des décrets de transfert en gestion susceptibles d'un traitement en CAC sera diffusée à l'ensemble des acteurs par la DB.

Les travaux concernant les P309 et P333, tout comme les dépenses sur décrets de transfert en gestion devront être **finalisés au plus tard le lundi 11 mars 2013**.

2. Simplifications des travaux

Simplification des travaux pour les gestionnaires

Absence de retraitement des données de la LFI 2012 : toutes les données LFI 2012, avant et après ventilations internes et externes, seront reprises par la DB à partir des références inscrites en PAP 2013. Aucun travail de saisie des gestionnaires n'est donc requis à ce titre.

Absence de retraitement des données d'exécution 2011 et des coûts 2011 : aucun retraitement des données n'est réalisé. Les données immédiatement disponibles dans Farandole n'impliqueront, à ce titre, aucun travail de saisie de la part des gestionnaires.

En contrepartie, les écarts éventuels associés à un changement de nomenclature entre deux exercices devront être explicitement justifiés dans la partie réservée aux commentaires.

Simplification des travaux de construction des coûts directs

Les données comptables du volet « Coûts » sont désormais exclusivement issues de l'outil CHORUS. Les opérations d'appariements et de contrôle de cohérence antérieurement imposées par la dispersion et la multiplicité des sources n'ont plus lieu d'être.

II. OBJECTIFS /ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de l'analyse des coûts sont présentés dans les rapports annuels de performances (RAP).

En permettant d'assurer des comparaisons avec les précédents exercices, au plan budgétaire en termes de prévision, au plan budgétaire et comptable en termes d'exécution, la CAC contribue à l'évaluation de l'efficacité de la gestion publique et favorise la transparence sur les moyens et les ressources mobilisés pour la réalisation des politiques publiques, en rapprochant les moyens et les résultats obtenus.

• TRAVAUX EN AMONT DE TOUTE RESTITUTION

La CAC repose, à ce titre, sur la mise en œuvre d'un **véritable dialogue de gestion entre le responsable du programme détenteur des moyens de soutien** et prestataire de services, **et les responsables des programmes de politique publique**, bénéficiaires de ces prestations.

Comme pour les exercices précédents, **la pertinence du dispositif reste conditionnée** par :

- **la maîtrise méthodologique et opérationnelle du processus** d'élaboration de l'analyse des coûts (cf. guides ad hoc) ;
- **l'amélioration qualitative continue de l'analyse des résultats** obtenus, non seulement en comparaison avec les résultats de la LFI correspondante, mais également avec ceux de la gestion précédente (exécution n-1).

A cet effet, l'organisation des travaux doit réserver une part essentielle à la **phase préparatoire structurée et concertée entre les différents acteurs**. Les désaccords éventuels entre émetteurs et receveurs au sujet de versements (extérieurs, externes voire internes) doivent être dénoués au plus près des acteurs, soit au niveau ministériel et le cas échéant sous la supervision du SCBCM (DCB et DCM). En cas de persistance du désaccord, un arbitrage sera rendu en lien avec le bureau de synthèse de la DB (2MPAP).

Le **service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (DCM)** doit par ailleurs être particulièrement associé lors de la phase de préparation, en tant **que fournisseur des données de comptabilité générale**, sur le contenu desquelles il doit apporter tous les éléments d'information.

Le dispositif de validation doit également être mis à profit, **au cours d'échanges avec le SCBCM, pour analyser les modalités de construction de l'analyse des coûts et permettre d'enrichir les commentaires des résultats obtenus, aussi bien sur le plan budgétaire (dépenses complètes) que comptable (coûts complets).**

- **RESTITUTION DE L'ANALYSE**

Présentation du volet «analyse des coûts » du RAP 2012

Dans sa forme, la présentation du volet « analyse des coûts » du RAP 2011 est reconduite.

Un « **avertissement** » liminaire aux deux parties (dépenses complètes et coûts complets) précise le contexte et l'objectif de l'analyse. Il rappelle les **limites et biais de l'exercice et invite à une interprétation prudente** des résultats ainsi obtenus et des commentaires attachés.

Analyse des résultats

Cette réflexion peut être liée à d'autres parties du RAP comme la JPE. L'approche en coûts complets issus des données de **la comptabilité générale conforte la dimension prospective de l'analyse des coûts et permet d'ébaucher une interprétation de nature économique et financière de ces coûts.**

Les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien, afin de **répondre à l'enjeu essentiel de l'analyse de coûts** : la présentation des dépenses complètes et des coûts complets des politiques publiques.

III. ACTEURS (COORDONNÉES)

Acteurs/coordonnées		Attributions
MINISTERES		- <u>Conduite des travaux</u> : production de la matrice, des fiches explicatives, des schémas de déversement, des commentaires - <u>Saisie dans Farandole</u> (y compris des schémas de déversement)
SCBCM :		- <u>Construction des coûts directs</u> :
▪ DCM		▪ Appui technique aux ministères ▪ Recueil et validation des données
▪ DCB / DCM		- <u>Validation des résultats</u> de l'analyse et validation dans Farandole du lot CAC
DGFIP/SCE:		
bureau CE 1A Production et valorisation des comptes	yvan.huart@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 38 98	
bureau CE 1B Réglementation Comptable	marie-line.cousin-raimboung@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 33 96	- Coordination des travaux des DCM sur la production des données comptables - Coordination des travaux de validation de la CAC par les DCM
bureau CE 2A Dépenses de l'État, Rémunérations	olivier.touvenin@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 83 35	
DB :		
bureaux sectoriels	cf. liste de rattachement des programmes (guide opérationnel)	- Suivi et contrôle de cohérence : schémas, matrices de déversement, fiches explicatives, commentaires - Validation dans Farandole du lot CAC
bureau 2MPAP	Fadia FRIH L-BUDGET-PERF-MPAP@finances.gouv.fr 01 53 18 65 29	- Pilotage général des travaux - Appui aux ministères et aux SCBCM - Arbitrages